

Date de la convocation : 6 JUIN 2016

Le Conseil municipal de LA MENITRE s'est réuni le TREIZE JUIN DEUX MIL SEIZE, à DIX NEUF HEURES, sous la présidence de Jackie PASSET, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Jackie PASSET – Vincent FOURNERET – Tony GUERY - Cathia BAILLIF-DELAIRE– Yves JEULAND - Gérard BARTHELEMY – Paul-Marie CACHEUX – Jocelyne VIET - Roger DELSOL – Pascale YVIN - Bernadette ROEGIERS - David JACQUET - Isabelle PLANTE– Karine LEROY – Pascal ORGEREAU - – Emmanuelle LEGRAS –

**ÉTAIENT EXCUSES :** Véronique CHOTARD (pouvoir à Jackie PASSET) - Michel LEBRETON (pouvoir à Yves JEULAND) – Jean-Marie RADOTIN (pouvoir à Tony GUERY) –

**Secrétaire de Séance :** Pascale YVIN

➤ **INTERCOMMUNALITE**

**Avis sur l'arrêté de la Préfète de Maine et Loire portant sur le projet de périmètre du syndicat intercommunal rural d'eau potable**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté préfectoral a été pris le 14 Mars 2016 afin de créer, à partir de l'extension du SIAEP (syndicat intercommunal d'adduction en eau potable) du Loire-Béconnais et de la dissolution simultanée des autres syndicats, un syndicat rural unique de l'eau, constitué de toutes les collectivités n'appartenant pas aux trois agglomérations du département, et exerçant l'ensemble des compétences associées à la gestion de l'eau potable (production, traitement, transport, stockage et distribution).

La proposition de Mme la Préfète de Maine et Loire ne répond pas au souhait des élus d'une mission de service public de qualité et de proximité gérée par une structure à taille humaine.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, et solidairement avec les autres communes du département et avec le soutien de l'association des Maires du Maine et Loire

- Exprime un avis défavorable à l'arrêté préfectoral n° 2016-31 de projet de périmètre d'un Syndicat départemental rural de l'eau potable,
- Manifeste sa volonté de travailler avec l'ensemble des collectivités en charge de la compétence « eau potable » à la définition de nouveaux périmètres sur le département
- Souhaite qu'une étude de faisabilité soit lancée dans les meilleurs délais, étude qui devra permettre de définir l'organisation territoriale la plus efficiente pour les abonnés,
- Demande à ce que la mention de cette étude soit intégrée sous la forme d'un amendement dans le présent SDCI de façon à ce que les conclusions, même si elles arrivent après le 31 décembre 2016, soient applicables juridiquement.

## **Avis sur l'arrêté de la Préfète de Maine et Loire portant sur le projet de périmètre du Syndicat Mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents**

VU l'arrêté préfectoral DRCL/BCL 2016 n° 66 du 11 mai 2016 portant projet de modification du périmètre du syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents,

Le conseil Municipal, à l'unanimité, considérant l'opportunité de faire coïncider les périmètres du syndicat Mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents et du SAGE du bassin versant de l'Authion,

- EMET un avis favorable à la proposition d'adjoindre aux membres actuels du SMBAA les communes d'ANGERS, SAINTE GEMMES SUR LOIRE, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU, LE PLESSIS GRAMMOIRE, SARRIGNE, LA LANDE CHASLES, BLOU, NEUILLE, LA BREILLE LES PINS, COURLEON, CORNILLE LES CAVES et MEIGNE LE VICOMTE.

## **Modification des statuts du PNR**

Le Conseil Municipal

- Emet un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine, portant sur
  - la fusion des collèges régionaux et départementaux,
  - sur la représentativité au sein des communes nouvelles
  - et sur la possibilité donnée aux élus régionaux et départementaux de s'attribuer pouvoir entre eux et à des membres du Bureau du Parc
- Approuve le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine

## **Approbation des conditions financières et patrimoniales du retrait de LA MENITRE de la CCVLA**

Considérant les négociations engagées entre la Commune de La Ménitré et la CCVLA, le conseil municipal donne un avis favorable aux conditions financières et patrimoniales de retrait de LA MENITRE de la CCVLA sur les bases suivantes :

- Les biens et équipements CCVLA implantés sur la commune de La Ménitré restent à la commune, sans contrepartie financière entre les collectivités ;
- S'agissant de l'assainissement des eaux usées, considérant le caractère industriel et commercial de cette activité, il sera procédé au transfert de l'actif et du passif correspondant à la commune de La Ménitré.

## **Désignation des membres de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes Beaufort en Anjou**

Vu la délibération du conseil communautaire de Beaufort en Anjou du 12 mai 2016 décidant de modifier la composition de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées), le Conseil Municipal DESIGNNE Jackie PASSET, Maire et Yves JEULAND, Adjoint, pour siéger au sein de cette commission.

## ➤ **BATIMENTS COMMUNAUX**

### **Salle communale de loisirs – approbation du règlement – fixation des tarifs - dénomination**

Le Maire communique l'état de l'avancée des travaux de rénovation du bâtiment (ex-restaurant scolaire) qui, sauf imprévus, devrait être livré et rendu accessible au public dans le courant du mois d'Août prochain.

Tony GUERY fait part de la réflexion menée au sein de la Commission Animation Vie Associative et invite le Conseil Municipal à délibérer.

Considérant les diverses propositions, les échanges et les votes relatifs à la dénomination

Considérant l'opportunité d'inscrire dans un règlement les règles d'utilisation du bâtiment,

Considérant les propositions de tarifs en lien avec les pratiques de l'association privée de la commune loueur de salles et des pratiques des communes avoisinantes

Le Conseil Municipal DECIDE

- De dénommer le bâtiment : **Espace de la Vallée** (7 voix pour - autres propositions : Espace de loisirs : 5 voix - La Batellerie : 1 voix - Jeanne de Laval : 6 voix)
  
- De dénommer les salles intérieures :
  - Salle **Emile Joulain** (grande salle)
  - Salle « **La Toue** » (petite salle de gauche)
  - Salle « **Le Futreau** » (petite salle de droite)
  
- De fixer les tarifs de location suivants :

	Usagers résidant sur la commune	Usagers résidant hors commune
Salle Emile Joulain	200	300
Salle Emile Joulain + espace traiteur	300	450
Salle La Toue + espace traiteur	150	250
Salle Le Futreau	100	200

- De fixer un forfait ménage applicable dans le cas où la salle ne serait pas rendue propre

Salle Emile Joulain	100
Salle Emile Joulain + espace traiteur	200
Salle La Toue ou salle Le Futreau	75

- De fixer le montant de la caution à 500 €
- De solliciter des arrhes à hauteur de 50 % du tarif applicable
- D'approuver le règlement d'utilisation des salles
- D'acquiescer un logiciel spécifique permettant de gérer au mieux et de faciliter les réservations de salles et matériels
- D'ouvrir une régie pour faciliter les encaissements

### **Marchés de travaux de l'école maternelle Pierre Perret**

Le Conseil Municipal approuve les avenants (en négatif et positif) à passer aux marchés de rénovation de l'école maternelle Pierre Perret, suite aux ajustements rendus nécessaires en cours de chantier. Le détail est le suivant :

Nature du lot	Titulaire	Avenant
1 – Terrassement	Luc DURAND	-768.00
2 – Maçonnerie	BOUDIER	47.55
3. Charpente	LMB	792.40
5. Menuiserie	LMB	324.36
6. Isolation Plâtrerie	FOUILLET	-5 101.45
8. Electricité	Elec et FLUIDES	-4 781.59
10. Peinture	POITOU	-952.5

Le montant des marchés de travaux après avenants se chiffre à : 223 669.08 € H.T.

## ➤ **ECHANGE ET ALIENATION**

### **Modification du tracé routier du chemin des ventes – échange des terrains**

Pour permettre la modification du tracé routier route des vente envisagé par les Etablissements Vilmorin, le Conseil Municipal DECIDE de procéder à l'échange des parcelles suivantes :

Nouvelle Propriété VILMORIN		Nouvelle Propriété COMMUNE LA MENITRE	
YB 89	2 ares 69 ca	YB 81	14 ares 22 ca
YB 90	16 ares 28 ca	YB 84	11 ares 20 ca
ZR 111	13 ares 99 ca	YB 87	18 ares 35 ca
		ZR 110	3 ares 37 ca
TOTAL	32 ares 96 ca	TOTAL	47 ares 14 ca

Les travaux de la nouvelle voie doivent commencer tout début juillet pour une mise en service de la nouvelle voie le 1<sup>er</sup> septembre 2016

### **Aliénation d'un fossé communal**

Le Conseil Municipal DECIDE de vendre à Jean-Louis MARTINEAU le fossé cadastré ZW21 au lieu-dit « Les Tailles » d'une superficie de 23 ares 98 au prix de 0,40 € le m2. Ce fossé est devenu caduque à la suite des travaux de drainage engagés récemment sur quelques parcelles agricoles.

## ➤ **ECLAIRAGE PUBLIC**

### **programme de rénovation des lampes d'éclairage public par le SIEMML**

Le Conseil Municipal approuve le programme de changement de lanternes d'éclairage public pour une meilleure maîtrise énergétique. Le programme se chiffre à 62 202.84 € dont 31 101.42 € à la charge de la commune et concerne le remplacement de 96 lanternes.

## ➤ **ADMINISTRATION GENERALE**

### **Régies de recettes communales**

Le conseil municipal DECIDE

- . de supprimer la régie de recettes « photocopie », n'ayant plus de raison d'être
- . de créer une régie pour la location des salles communales et la location du matériel communal

Le Maire,

Jackie PASSET